



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 1^{er} octobre 2009 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :
M. François Robillard, conseiller
M. Sylvain Goudreault, conseiller
M. Olivier Hamel, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. Richard Paquette, conseiller
M. Daniel B. Bisson, conseiller

formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse, M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présentes :
M^{me} Sylvie Brunet, greffière
M^e Marisol Charland, directrice générale

SUR CE :

2009-10-349

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu

D'adopter l'ordre du jour suivant :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal – Séance 9 septembre 2009.
3. Adoption des listes de comptes à payer en date du 25 septembre 2009.
4. AVIS DE MOTION
 - 4.1 Règlement modifiant le règlement numéro 620 relatif à la tarification des biens et services.
5. RÈGLEMENTS
 - 5.1 Second projet de règlement numéro P2-501-134 – Adoption.
 - 5.2 Règlement numéro 501-135 – Adoption.
 - 5.3 Règlement numéro 822-6 – Adoption.

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

6. **RÉSOLUTIONS**

URBANISME :

- 6.1 *Demande de P.I.I.A. – Propriété située au 3020, chemin d'Oka.*

ADMINISTRATION :

- 6.2 *Inspecteur des bâtiments, grade II – Embauche.*
- 6.3 *Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804 – Lettres d'entente – Signature.*
- 6.4 *Mutuelle des Municipalités du Québec – Adhésion à titre de membre.*
- 6.5 *Assurances générales – 1^{er} novembre 2009 au 1^{er} novembre 2010.*
- 6.6 *Vente d'une partie du lot 2 581 625 – Autorisation de signature.*
- 6.7 *Rémunération du personnel électoral.*

TRÉSORERIE :

- 6.8 *Entrée de service – Remboursement.*

SERVICES COMMUNAUTAIRES :

- 6.9 *Cours de natation – Aide financière.*
- 6.10 *Cours de natation – Aide financière.*
- 6.11 *Association de ringuette de Deux-Montagnes – Tournoi - Aide financière.*
- 6.12 *Association de hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes – Tournoi de hockey Pee-Wee - Aide financière.*
- 6.13 *Installation d'une roulotte – Tournoi de balle mixte.*

SERVICES TECHNIQUES :

- 6.14 *Fourniture d'essence et de carburant diesel pour l'année 2010 – Octroi du contrat.*
- 6.15 *Entretien et déneigement des patinoires et des aires de services municipaux – Saison hivernale 2009-2010 – Octroi du contrat.*
- 6.16 *Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Travaux d'urgence de la digue.*
- 6.17 *Cession de rues par Gestion Benoît Dumoulin inc. et Groupe l'Héritage inc. en faveur de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Secteur entre la 25^e Avenue et la 8^e Avenue.*

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

- 6.18 Cession de rues par Gestion Benoît Dumoulin inc. et Groupe l'Héritage inc. en faveur de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac – Projet Champs de Ville.
- 6.19 Alimentation en eau potable – Modification de la résolution numéro 2009-07-275.
- 6.20 Renouvellement du bail – Rogers – Autorisation de signature.
- 6.21 Programme Canada – Québec – Taxe d'accise sur l'essence – Modification.
- 6.22 Station pluviale 30^e Avenue – Plans et devis – Mandat.
- 6.23 Réfection des rues – Mandat.
- 6.24 Station pluviale 30^e Avenue – Réfection – Autorisation – Octroi de contrat.
- 6.25 Réfection des rues – Autorisation – Octroi de contrat.
7. DIVERS
8. DÉPÔTS
 - 8.1 Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire pour les différents services.
 - 8.2 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – août 2009.
 - 8.3 Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – septembre 2009.
 - 8.4 Dépôt des indicateurs de gestion 2008.
 - 8.5 Dépôt du procès-verbal de correction du projet de règlement numéro P2-501-135.
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-350

PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE
DU 9 SEPTEMBRE 2009

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2009 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-351

**LISTES DES COMPTES À PAYER -
APPROBATION**

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'approuver les listes des comptes à payer en date du 25 septembre 2009 :

- *Registre des chèques émis – fonds d'administration totalisant la somme de 58 235 \$.*
- *Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 223 220,10 \$.*
- *Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 608 033,93 \$.*

De plus, que le trésorier par intérim soit autorisé à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 620 RELATIF À LA TARIFICATION
DES BIENS ET SERVICES**

Le conseiller Richard Paquette donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement numéro 620 relatif à la tarification des biens et services.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-10-352

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO P2-501-134 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501
AUX FINS DE MODIFIER LES NORMES
RELATIVES AUX TREMPLINS DE PISCINES
- ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'adopter le second projet de règlement numéro P2-501-134, modifiant le
règlement de zonage numéro 501, aux fins de modifier les normes
relatives aux tremplins de piscines.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-353

RÈGLEMENT NUMÉRO 501-135 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 501
AUX FINS DE PROHIBER LES
SPECTACLES AVEC NUDITÉ DANS
CERTAINES ZONES - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 501-135, modifiant le règlement de zonage
numéro 501, aux fins de prohiber les spectacles avec nudité dans
certaines zones.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-10-354

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 822 CONCERNANT LA
CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE BUT DE
CONTRÔLER LE STATIONNEMENT SUR
LES CHEMINS, VOIES D'ACCÈS ET/OU
RUES PRIVÉES

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'adopter le règlement numéro 822-6 concernant la circulation, le
stationnement et la sécurité publique dans le but de contrôler le
stationnement sur les chemins, voies d'accès et/ou rues privées.*

*De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement
puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-355

DEMANDE DE P.I.I.A. – PROPRIÉTÉ SITUÉE
AU 3020, CHEMIN D'OKA

*CONSIDÉRANT QUE le 15 septembre 2009, les membres du comité
consultatif d'urbanisme ont étudié un plan d'implantation et d'intégration
architecturale relativement à l'implantation d'un bâtiment accessoire pour
la propriété située au 3020, chemin d'Oka;*

*CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal
l'acceptation du P.I.I.A. présenté;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller
et résolu*

*D'accepter le P.I.I.A. déposé pour la propriété située au 3020, chemin
d'Oka.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-10-356

**INSPECTEUR DES BÂTIMENTS GRADE II -
EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac aux fins de combler un poste d'inspecteur des bâtiments, grade II;

CONSIDÉRANT la candidature de monsieur Jean-François Lebrun;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci est à l'emploi de la municipalité à titre d'inspecteur des bâtiments, grade II depuis décembre 2008;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

De confirmer monsieur Jean-François Lebrun dans son poste d'inspecteur des bâtiments, grade II et de lui octroyer le titre d'employé permanent en date du 1^{er} octobre 2009, le tout suivant la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-357

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE SECTION LOCALE 2804 -
LETTRES D'ENTENTE - SIGNATURE**

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser la signature des lettres d'entente numéro 2009-04, 2009-05 et 2009-06 intervenues avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2804.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

2009-10-358

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC – ADHÉSION À TITRE DE
MEMBRE

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a délivré des lettres patentes pour constituer la « Mutuelle des municipalités du Québec »;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

Que la municipalité devienne membre de la « Mutuelle des municipalités du Québec » aux fins de transiger ses affaires d'assurances avec cette mutuelle.

Que la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code civil du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la municipalité verse une somme de cent dollars (100 \$) pour acquitter la contribution annuelle.

Que la municipalité contracte ses assurances avec la « Mutuelle des municipalités du Québec », les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 30 septembre 2009.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-10-359

ASSURANCES GÉNÉRALES – 1^{ER}
NOVEMBRE 2009 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'accepter la soumission de la firme « Assurances Jones » pour les
assurances générales de la Ville pour la période du 1^{ER} novembre 2009 au
1^{ER} novembre 2010, selon les modalités suivantes :*

- *Mutuelle des Municipalités du Québec;*
- *AXA Assurance (Assurance bris de machine et Assurance
accident);*
- *Lloyd's of London (Umbrella);*

*le tout pour un montant total de soixante et onze mille quatre cent
quarante-sept dollars (71 447 \$) plus toutes taxes applicables.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-360

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO
2 581 625 - AUTORISATION DE SIGNATURE

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'autoriser la vente d'une partie du lot numéro 2 581 625, d'une superficie
de mille cinq cent soixante-quinze pieds carrés (1 575 pi²), pour un
montant de dix mille dollars (10 000 \$) plus toutes taxes si applicables, à
madame Mélanie Lafrance, le tout suivant l'entente intervenue entre les
parties.*

*D'autoriser la mairesse et la greffière signer, pour et au nom de la
municipalité, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à
la présente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-10-361

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
ÉLECTORAL

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'autoriser la rémunération pour le personnel électoral supplémentaire en
vue de la tenue de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009, telle que
détaillée dans le rapport de la présidente d'élection en date du 14
septembre 2009.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-362

ENTRÉE DE SERVICE - REMBOURSEMENT

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'autoriser le remboursement d'une somme de trois cents dollars (300 \$)
ainsi que les intérêts accumulés au 1^{er} octobre 2009, soit soixante-dix-neuf
dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (79,99 \$), aux propriétaires du 37,
17^e Avenue pour l'entrée de service inexistante chargée pour les années
2006, 2007 et 2008.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-363

COURS DE NATATION – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de madame France Brunet;

*CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des
loisirs, de la culture et de la vie communautaire;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'accorder une aide financière à madame France Brunet, à titre de compensation, pour le paiement d'une partie des frais supplémentaires défrayés pour l'inscription d'Annie et de Valérie Vigneault au cours de natation offert par la Ville de Saint-Eustache, le tout pour un montant total de cent quinze dollars et cinquante cents (115,50 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-364

COURS DE NATATION – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de madame Johanne Latendresse;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

D'accorder une aide financière à madame Johanne Latendresse, à titre de compensation, pour le paiement d'une partie des frais supplémentaires défrayés pour l'inscription de Jean-François Lapointe au cours de natation offert par la Ville de Saint-Eustache, le tout pour un montant total de soixante-trois dollars (63 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-365

ASSOCIATION DE RINGUETTE DEUX-MONTAGNES - TOURNOI - AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la tenue, en janvier 2010, de la 11^e édition du tournoi de ringuette de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE les heures de glace ne sont plus subventionnées en totalité par la Ville de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE le coût des heures de glace doit être défrayé par les municipalités au prorata des joueurs inscrits au tournoi;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

*D'accorder une aide financière de quatre mille quatre-vingt-dix-huit dollars
et trente-quatre cents (4 098,34 \$) à l'Association de ringuette de Deux-
Montagnes pour l'inscription de 42 joueurs marthelacquois au tournoi.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-366

**ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DU
LAC DES DEUX-MONTAGNES - TOURNOI
DE HOCKEY PEE-WEE - AIDE FINANCIÈRE**

*CONSIDÉRANT la tenue, en décembre prochain, de la 12^e édition du
tournoi provincial Pee-wee Relax du Lac des Deux-Montagnes organisée
par l'Association de hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes;*

*CONSIDÉRANT QUE les heures de glace ne sont plus subventionnées en
totalité par la Ville de Deux-Montagnes;*

*CONSIDÉRANT QUE le coût des heures de glace doit être défrayé par les
municipalités au prorata des joueurs inscrits au tournoi;*

*CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de hockey
mineur du Lac des Deux-Montagnes;*

*CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs,
de la culture et de la vie communautaire;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu*

*D'accorder une aide financière de trois mille six cent quatre-vingts dollars
(3 680 \$) à l'Association de hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes
pour l'inscription de 149 joueurs marthelacquois au tournoi provincial Pee-
wee Relax du Lac des Deux-Montagnes de décembre 2009.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-10-367

INSTALLATION D'UNE ROULOTTE –
TOURNOI DE BALLE

CONSIDÉRANT la tenue d'un tournoi de balle mixte au Parc municipal;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Yves Legault,
et résolu

D'autoriser l'installation d'une roulotte sur la 25^e Avenue, dans le
stationnement en gravier, et ce, dans le cadre du tournoi de balle mixte qui
se tiendra les 2, 3 et 4 octobre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-368

FOURNITURE D'ESSENCE ET DE
CARBURANT DIESEL POUR L'ANNÉE 2010
– OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions sur invitation;

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur au Service de l'entretien et
de l'aménagement du territoire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'accepter la soumission de l'entreprise « Les Pétroles Crevier inc. » pour
la fourniture d'essence et de carburant diesel pour l'année 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-369

ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT DES
PATINOIRES ET DES AIRES DE SERVICES
MUNICIPAUX – SAISON HIVERNALE 2009-
2010 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 octobre 2008, la municipalité a
demandé des soumissions pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010;

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

De reconduire le contrat pour l'entretien et le déneigement des patinoires et des aires de services municipaux, pour la saison hivernale 2009-2010, à « Déneigement Éric Vaillancourt » pour un montant de dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-neuf cents (19 296,59 \$) plus toutes taxes applicables, celui-ci ayant été le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-370

DEMANDE D'AUTORISATION AU
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
PARCS – TRAVAUX D'URGENCE DE LA
DIGUE

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux d'urgence de réparation de la digue;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Sylvain Goudreault,
et résolu

D'autoriser l'ingénieure de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la demande d'autorisation en vertu de l'article 22, de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), du projet de réparation de la digue selon les plans et devis préparés par la firme « B.S.A. Groupe Conseil ».

De confirmer que ce projet est en tout point conforme à la réglementation de la Ville.

De confirmer que la Ville ne s'objectera pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

D'autoriser l'ingénieure à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

2009-10-371

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CESSION DE RUES PAR GESTION BENOÎT
DUMOULIN INC. ET GROUPE L'HÉRITAGE
INC. EN FAVEUR DE LA VILLE DE SAINTE-
MARTHE-SUR-LE-LAC – SECTEUR ENTRE
LA 25^E AVENUE ET LA 8^E AVENUE

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'accepter la cession de « Gestion Benoît Dumoulin inc. et Groupe
l'Héritage inc. » en faveur de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, qui
comprend le fonds de rue et les infrastructures, des lots suivants :*

- Lot 3 634 986 : rue de la Rafale
- Lot 3 634 978 : rue des Alizés
- Lot 3 735 003 : rue du Sonora
- Lot 3 935 800 : rue de la Mousson
- Lot 3 735 006 : rue du Sonora
- Lot 3 734 927 : rue du Sonora
- Lot 3 735 002 : rue du Chinook
- Lot 3 758 402 : rue du Chinook
- Lot 3 735 004 : rue du Sirocco
- Lot 3 758 453 : rue du Sirocco
- Lot 3 735 005 : rue du Mistral
- Lot 3 931 788 : rue du Mistral
- Lot 3 735 007 : rue du Blizzard
- Lot 3 931 793 : rue du Blizzard
- Lot 3 432 503 : rue du Patriote
- Lot 3 851 336 : rue du Patriote
- Lot 3 432 505 : rue du Bel-Air
- Lot 3 960 827 : rue de la Mousson
- Lot 3 432 506 : rue Saint-Raphaël
- Lot 3 985 597 : servitude entre le chemin de la Prucheraie et la rue du Versant
- Lot 3 203 068 : rue du Golf
- Lot 3 217 324 : rue du Mirage
- Lot 3 217 330 : place du Bic
- Lot 3 217 331 : rue Laurin
- Lot 3 758 421 : Parc à l'intersection du boulevard des Pins et de la rue des Bourrasques
- Servitude pour une conduite d'égout pluvial sur une partie du lot commun 3 741 255 (projet les Villas Dumoulin)

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents
nécessaires pour donner effet à la présente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-10-372

CESSION DE RUES PAR GESTION BENOÎT
DUMOULIN INC. ET GROUPE L'HÉRITAGE
INC. EN FAVEUR DE LA VILLE DE SAINTE-
MARTHE-SUR-LE-LAC – PROJET CHAMPS
DE VILLE

*Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

*D'accepter la cession de « Gestion Benoît Dumoulin inc. et Groupe
l'Héritage inc. » en faveur de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, qui
comprend le fonds de rue et les infrastructures, des lots suivants :*

- Lot 3 243 732 : rue des Bosquets
- Lot 3 313 210 : rue des Bosquets
- Lot 3 802 419 : rue des Bosquets
- Lot 3 985 895 : rue des Bosquets
- Lot 3 775 803 : boulevard des Pins
- Lot 3 985 898 : boulevard des Pins
- Lot 3 699 473 : bassin de rétention boulevard des Pins
- Lot 3 802 412 : espace parc boulevard des Pins
- Servitude arrière lot pour une conduite d'égout pluvial
- Servitude entre les lots 3 401 000 et 3 408 499 pour des
infrastructures municipales (aqueduc et égouts sanitaire et pluvial)

*D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les documents
nécessaires pour donner effet à la présente.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-373

ALIMENTATION EN EAU POTABLE –
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION
NUMÉRO 2009-07-275

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté la
résolution 2009-07-275 le 8 juillet 2009;*

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender ladite résolution, afin d'ajouter à
celle-ci la possibilité pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac de procéder
à la signification d'une requête selon l'article 54 de la Loi sur
l'expropriation;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Richard Paquette,
appuyé par le conseiller François Robillard,
et résolu*

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'amender la résolution 2009-07-275 afin d'autoriser les procureurs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à présenter, devant la Cour supérieure, une requête selon les dispositions de l'article 54 de la Loi sur l'expropriation, dans le but d'être autorisée à procéder au transfert de propriété avant le délai prévu à l'article 53.2 de la Loi sur l'expropriation.

Le conseiller Sylvain Goudreault demande le vote.

*Ont voté pour : M. François Robillard
M. Olivier Hamel
M. Yves Legault
M. Richard Paquette
M. Daniel B. Bisson*

A voté contre : M. Sylvain Goudreault

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2009-10-374

**RENOUVELLEMENT DU BAIL – ROGERS
COMMUNICATIONS INC. – AUTORISATION
DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente avec Rogers Communications inc. relativement à la location d'un espace pour l'installation d'un site de communication, et ce, en date du 25 août 1989;

CONSIDÉRANT QUE le présent bail devait se prolonger pour seconde période de vingt (20) ans, mais que Rogers Communications inc. demande de convertir cette option en quatre (4) options de cinq (5) années chacune, débutant respectivement les 25 août 2009, 2014, 2019 et 2024;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

D'autoriser le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail à intervenir entre la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Rogers Communications inc., le tout conformément aux clauses qui y sont décrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-10-375

**PROGRAMME CANADA - QUÉBEC - TAXE
D'ACCISE SUR L'ESSENCE -
MODIFICATION**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme Canada - Québec, une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence est transférée aux municipalités pour contribuer aux travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac bénéficie d'une contribution gouvernementale et désire mettre à jour la programmation des travaux éligibles;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

Que le conseil accepte le dépôt de la programmation modifiée des travaux d'infrastructures datée du 1^{er} octobre 2009.

D'informer la Direction des infrastructures du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire des modifications apportées à la programmation de travaux approuvés par la résolution 2007-05-230.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-376

**STATION PLUVIALE 30^E AVENUE – PLANS
ET DEVIS - MANDAT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection à la station pluviale de la 30^e Avenue;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu*

De mandater la firme « Dessau » pour la préparation des plans et devis, incluant les recommandations techniques et l'appel d'offres, pour les travaux de réfection de la station pluviale située sur la 30^e Avenue, le tout pour un montant de vingt et un mille neuf cent cinquante dollars (21 950 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

2009-10-377

RÉFECTION DES RUES - MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection d'asphalte sur certaines rues;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Robillard,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

De mandater la firme « BSA Groupe Conseil » pour la préparation des plans et devis, incluant les recommandations techniques et l'appel d'offres, pour les travaux de réfection d'asphalte aux endroits suivants :

- 5^e Avenue
- 6^e Avenue Nord
- 6^e Avenue Sud
- 8^e Avenue
- rue Sauvé
- rue Louise
- rue de l'Église
- 34^e Avenue
- 37^e Avenue

le tout pour un montant vingt-deux mille dollars (22 000 \$) plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-378

RÉFECTION STATION PLUVIALE 30^E
AVENUE – AUTORISATION – OCTROI DE
CONTRAT

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'effectuer des travaux de réfection de la station pluviale de la 30^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a reçu la confirmation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qu'un remboursement de la taxe d'accise est applicable à ces travaux devant être exécutés avant le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT les délais requis pour les appels d'offres, la limite d'exécution des travaux à cause de la température et le calendrier des élections municipales;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-10-376 retenant les services de la firme « Dessau » dans le but de procéder à l'élaboration des plans, du devis et des documents d'appel d'offres;

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT le règlement numéro 607 concernant la délégation de pouvoirs octroyés à la directrice générale;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

D'autoriser la directrice générale, exceptionnellement, à octroyer, pour et au nom de la Ville, au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'exécution des travaux, en tout ou en partie, ou à rejeter toutes les soumissions, relativement à la réfection de la station pluviale de la 30e Avenue, à la condition que le prix corresponde au budget préétabli et aux subventions confirmées.

D'autoriser le trésorier par intérim à transférer au budget d'opération un montant de trois cent mille dollars (300 000 \$) provenant du poste budgétaire 105-169-10-001 afin de payer les coûts engendrés par ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2009-10-379

RÉFECTION DE RUES – AUTORISATION –
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'effectuer des travaux de réfection du pavage de certaines rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a reçu la confirmation du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire, qu'un remboursement de la taxe d'accise est applicable à ces travaux devant être exécutés avant le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT les délais requis pour les appels d'offres, la limite d'exécution des travaux à cause de la température et le calendrier des élections municipales;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2009-10-377 retenant les services de la firme « BSA Groupe Conseil » dans le but de procéder à l'élaboration des plans, du devis et des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 607 concernant la délégation de pouvoirs octroyés à la directrice générale;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Richard Paquette,
et résolu

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

D'autoriser la directrice générale, exceptionnellement, à octroyer, pour et au nom de la Ville, au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'exécution des travaux de réfection du pavage, en tout ou en partie, ou à rejeter toutes les soumissions pour les travaux à être exécutés sur les rues suivantes :

- 5^e Avenue
- 6^e Avenue Nord
- 6^e Avenue Sud
- 8^e Avenue
- rue Sauvé
- rue Louise
- rue de l'Église
- 34^e Avenue
- 37^e Avenue

D'autoriser le trésorier par intérim à transférer au budget d'opération un montant de trois cent soixante et onze mille deux cent soixante-quinze dollars (371 275 \$) provenant du poste budgétaire 105-169-10-001 et à approprier la somme de sept cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-douze dollars (762 692 \$) provenant du surplus budgétaire afin de payer, en tout ou en partie, lesdits travaux de réfection de pavage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔTS

Dépôt du rapport de la directrice générale concernant l'embauche de personnel temporaire pour les différents services.

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – août 2009.

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – août 2009.

Dépôt des indicateurs de gestion 2008.

Dépôt du procès-verbal de correction concernant le projet de règlement numéro P2-501-135.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

Le 1^{er} octobre 2009



No de résolution
ou annotation

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

2009-10-380

LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par le conseiller Sylvain Goudreault,
appuyé par le conseiller Daniel B. Bisson,
et résolu*

De lever la séance à 21 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE

Le 1^{er} octobre 2009